

JOURNAL OFFICIEL

DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

NUMERO SPECIAL

Philippe MACHENAUD-JACQUIER
Mail : philippe.machenaud@mail.pfMatahiti 167
N° 11 - Numera Taae

TE VE'A A TE HAU NO POLYNESIA FARANI

Mahana 2
no Mati 2018

IMPRIMERIE OFFICIELLE — 43, rue des Poilus-Tahitiens - BP 117 - 98713 PAPEETE — Tél. : 40 50 05 80 - Télécopieur (Fax) : 40 42 52 61

SOMMAIRE

PARTIE OFFICIELLE

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ACTES DES AUTORITES DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

Pages

Avis officiels

Vice-présidence. — 1° Publications des demandes d'enregistrement de 5 brevets français sollicitant leur extension à la Polynésie française	644
2° Publications des demandes d'enregistrement de 5 brevets français sollicitant leur extension à la Polynésie française	648
3° Publication d'une demande d'enregistrement d'un brevet français sollicitant son extension à la Polynésie française	651

PARTIE OFFICIELLE

ACTES PUBLIES A TITRE D'INFORMATION

ACTES DES AUTORITES
DE LA POLYNESIE FRANÇAISE

AVIS OFFICIELS

VICE-PRESIDENCE

PUBLICATIONS DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE 5 BREVETS FRANÇAIS SOLLICITANT LEUR EXTENSION A LA POLYNESIE FRANCAISE

En application de l'article R612-63 du code de la propriété intellectuelle tel qu'applicable en Polynésie française, à compter de la publication de la demande de brevet, et dans un délai de 3 mois après la publication du rapport de recherche préliminaire (qui est constitué d'une liste de brevets ou autres documents publiés qui constituent l'état de la technique à la date du dépôt), les tiers identifiés ont la possibilité de formuler des observations en portant à la connaissance la DGAE (BP 82 Motu Uta – 98713 – PAPEETE) des documents pouvant constituer des antériorités supplémentaires.

Les observations de tiers doivent présenter les documents qui peuvent être pris en considération pour apprécier la nouveauté de l'invention, qui fait l'objet de la demande de brevet, et l'activité inventive. Chaque citation de documents doit être faite en relation avec les revendications du brevet qu'elle concerne.

Les observations, présentées sous la même forme qu'un rapport de recherche préliminaire, doivent être accompagnées des documents cités, sauf s'il s'agit de brevets et être adressées en 2 exemplaires à l'adresse suivante :

***Nb :** Le rapport de recherche préliminaire est consultable dans les locaux de la DGAE ou en ligne sur le site de l'INPI à l'adresse suivante : <http://bases-brevets.inpi.fr/fr/accueil.html>*

CODES UTILISES EN MATIERE DE DOCUMENTATION DE BREVETS

Extrait de la norme ST 9 de l'OMPI* concernant l'identification des données bibliographiques des documents de brevets.

Les codes ci-après sont utilisés sur la première page des documents de brevets ainsi que dans les abrégés publiés au bulletin officiel de la propriété industrielle pour identifier les données bibliographiques sans connaître la langue utilisée. Les codes sont indiqués dans un cercle avant les données correspondantes.

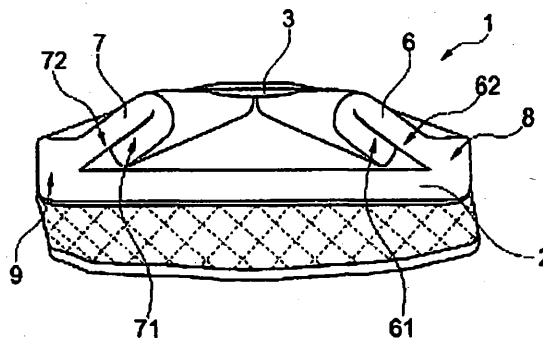
- ⑪ Numéro de publication
- ⑫ Désignation du type de document (détail ci-après)
- ⑬ Identification de l'office qui publie le document
- ⑭ Numéro d'enregistrement national
- ⑮ Date de dépôt
- ⑯ Classification internationale des brevets
- ⑰ Titre de l'invention
- ⑱ Abrégé
- ⑲ Nom de l'inventeur (le cas échéant) suivi éventuellement du nom de la société d'appartenance
- ⑳ Nom(s) du ou des demandeurs(s)
- ㉑ Nom(s) du ou des titulaire(s) le cas échéant. (Ce code n'apparaît que sur la première page du brevet délivré)
- ㉒ Nom du mandataire en France (le cas échéant)
- ㉓ Références à d'autres documents apparentés (le cas échéant).
- ㉔ Pays dans lequel (lesquels) la (les) demande(s) de priorité a (ont) été déposée(s).
Date(s) de dépôt de la (des) demande(s) de priorité.
Numéro(s) attribué(s) à la (aux) demandes de priorité.

(le cas échéant)

BOPI n° 2018-05 du 02 février 2018

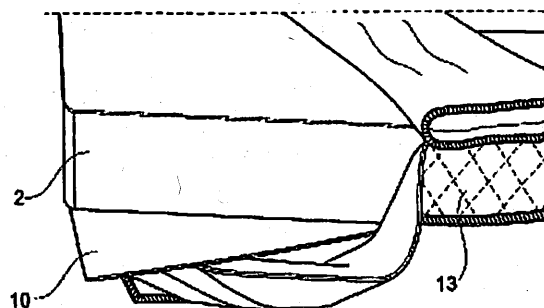
① 3.054.423 – ⑫ (A1) – ⑫ [16 57275]. – ⑫ 28 juillet 2016. – ⑫ A 47 D 15/00 (2017.01). – ⑫ **MATELAS POURVU D'ÉLÉMENTS TRANSFORMABLES EN CALE-BEBE** – ⑫ (Inventeurs: DAVID MUCMACHER; JIMMY MUCMACHER). – ⑫ Demandeur: REALIT Société anonyme, – ⑫ Mandataire: NOVAGRAAF TECHNOLOGIES. – ○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑫ L'invention porte sur un matelas (1) comprenant un corps de matelas (2) parallélépipédique de longueur L, d'épaisseur E et de largeur W, pourvu d'un revêtement (3), dans lequel le corps de matelas (2) comporte une première face (20) présentant une première découpe (4) perpendiculaire à la première face (20), d'une profondeur P inférieure à l'épaisseur E, et sensiblement centrale par rapport à la largeur W, et en ce que le corps de matelas (2) comprend en outre à la profondeur P, une deuxième découpe (5) sensiblement parallèle à la première face (20), présentant une longueur égale à la longueur de la première découpe (4) et une largeur W1 inférieure à la largeur W du matelas, ladite deuxième découpe définissant une première portion (6) souple et une deuxième portion (7) souple, de dimensions identiques et pouvant chacune être pliée au moins en partie vers un côté (8, 9) du matelas.



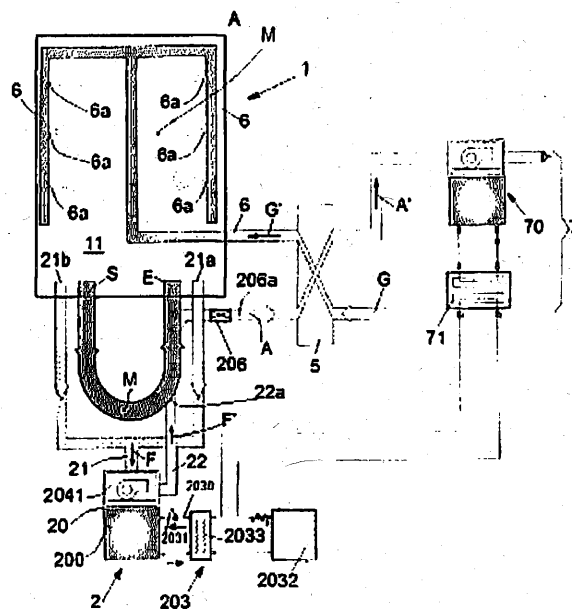
① 3.054.424 – ⑫ (A1) – ⑫ [16 57276]. – ⑫ 28 juillet 2016. – ⑫ A 47 D 15/00 (2017.01). – ⑫ **MATELAS POURVU D'UN EMPLACEMENT CALE-BEBE** – ⑫ (Inventeurs: DAVID MUCMACHER; JIMMY MUCMACHER). – ⑫ Demandeur: REALIT Société anonyme, – ⑫ Mandataire: NOVAGRAAF TECHNOLOGIES. – ○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑫ L'invention porte sur un matelas (1), comprenant un corps de matelas (2) de forme sensiblement parallélépipédique et un revêtement enveloppant le corps de matelas (2), le matelas comporte une première face (3) comprenant un évidement (4) sensiblement rectangulaire formant une zone de couchage pour nourrisson, présentant une longueur L, une largeur W et une profondeur P, la largeur W étant inférieure à une largeur du corps de matelas (2).



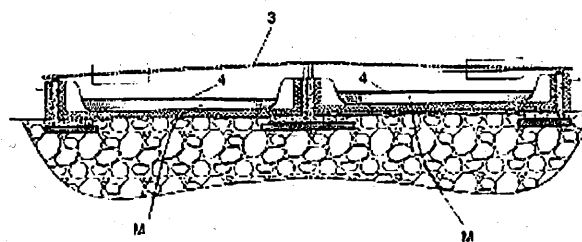
① 3.054.561 – ② (A1) – ② [16 70420]. – ② 29 juillet 2016. – ⑤ C 12 M 1/38 (2017.01), C 12 M 1/04. – ⑤4 INSTALLATION POUR LA CULTURE EN BASSIN DE MICROORGANISMES PHOTOSYNTHÉTIQUES ET NOTAMMENT DE MICRO-ALGUES – ⑦ (Inventeur: ZEM-MOURI JAOUAD). – ⑦1 Demandeur: ALGOWINN, – ⑦4 Mandataire: MATKOWSKA & ASSOCIES Société à responsabilité limitée. – ○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑤7 L'installation pour la culture de microorganismes photosynthétiques, notamment de micro-algues, comporte un bassin de culture (1) destiné à contenir un milieu de culture nutritif liquide (M) contenant les microorganismes photosynthétiques, des moyens (12) de mise en circulation dans le bassin du milieu de culture nutritif liquide (M) contenant les microorganismes photosynthétiques, et des moyens de régulation de la température du milieu de culture nutritif liquide contenant les microorganismes photosynthétiques. Ces moyens de régulation de température (2) comportent des moyens (20) de production d'un flux d'air (F') qui a été chauffé ou refroidi et des moyens d'injection dans le milieu de culture nutritif liquide (M) de tout ou partie de ce flux d'air (F') chauffé ou refroidi.



① 3.054.562 – ② (A1) – ② [16 70421]. – ② 29 juillet 2016. – ⑤ C 12 M 1/38 (2017.01), C 12 M 1/04. – ⑤4 INSTALLATION POUR LA CULTURE EN BASSIN DE MICROORGANISMES PHOTOSYNTHÉTIQUES ET NOTAMMENT DE MICRO-ALGUES – ⑦ (Inventeur: ZEM-MOURI JAOUAD). – ⑦1 Demandeur: ALGOWINN, – ⑦4 Mandataire: MATKOWSKA & ASSOCIES. – ○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑤7 L'installation pour la culture de microorganismes photosynthétiques, notamment de micro-algues, comporte un bassin de culture (1) destiné à contenir un milieu de culture nutritif liquide (M) contenant les microorganismes photosynthétiques, des moyens (12) de mise en circulation dans le bassin du milieu de culture nutritif liquide (M) contenant les microorganismes photosynthétiques, et des moyens de régulation de la température du milieu de culture nutritif liquide contenant les microorganismes photosynthétiques. L'installation comporte en outre au moins une bâche (4), qui laisse passer le rayonnement solaire, et qui est mobile, et notamment rétractable ou enroulable, et permet de recouvrir tout ou partie de la surface du milieu de culture nutritif liquide (M) contenu dans le bassin de culture (1).



① 3.054.564 – ② (A1) – ③ [16 57324]. – ④ 28 juillet 2016. – ⑤ C 12 N 9/04 (2017.01), C 12 Q 1/32, G 01 N 33/533. – ⑥ **SUBSTRAT SPECIFIQUE D'UNE ISOENZYMES DE L'ALDH** – ⑦ (Inventeurs: CEYLAN ISMAIL; MARTIN GUILLAUME; QUASH GERARD; PEREZ-ALEA MILLEIDYS; FOURNET GUY). – ⑧ *Demandeurs: ADVANCED BIODESIGN Société par actions simplifiée; CENTRE NATIONAL DE LA RECHERCHE SCIENTIFIQUE Etablissement public; UNIVERSITE CLAUDE BERNARD LYON 1 Etablissement public, – ⑨ Mandataire: LAVOIX. – ⑩ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr*

⑪ La présente invention concerne un substrat spécifique d'une isoenzyme de l'ALDH, une composition comprenant au moins un tel substrat, un marqueur diagnostique comprenant un tel substrat, ainsi que leurs utilisations et méthodes associées.

PUBLICATIONS DES DEMANDES D'ENREGISTREMENT DE 5 BREVETS FRANÇAIS SOLLICITANT LEUR EXTENSION A LA POLYNESIE FRANCAISE

En application de l'article R612-63 du code de la propriété intellectuelle tel qu'applicable en Polynésie française, à compter de la publication de la demande de brevet, et dans un délai de 3 mois après la publication du rapport de recherche préliminaire (qui est constitué d'une liste de brevets ou autres documents publiés qui constituent l'état de la technique à la date du dépôt), les tiers identifiés ont la possibilité de formuler des observations en portant à la connaissance la DGAE (BP 82 Motu Uta – 98713 – PAPEETE) des documents pouvant constituer des antériorités supplémentaires.

Les observations de tiers doivent présenter les documents qui peuvent être pris en considération pour apprécier la nouveauté de l'invention, qui fait l'objet de la demande de brevet, et l'activité inventive. Chaque citation de documents doit être faite en relation avec les revendications du brevet qu'elle concerne.

Les observations, présentées sous la même forme qu'un rapport de recherche préliminaire, doivent être accompagnées des documents cités, sauf s'il s'agit de brevets et être adressées en 2 exemplaires à l'adresse suivante :

Nb : *Le rapport de recherche préliminaire est consultable dans les locaux de la DGAE ou en ligne sur le site de l'INPI à l'adresse suivante : <http://bases-brevets.inpi.fr/fr/accueil.html>*

CODES UTILISES EN MATIERE DE DOCUMENTATION DE BREVETS

Extrait de la norme ST 9 de l'OMPI* concernant l'identification des données bibliographiques des documents de brevets.

Les codes ci-après sont utilisés sur la première page des documents de brevets ainsi que dans les abrégés publiés au bulletin officiel de la propriété industrielle pour identifier les données bibliographiques sans connaître la langue utilisée. Les codes sont indiqués dans un cercle avant les données correspondantes.

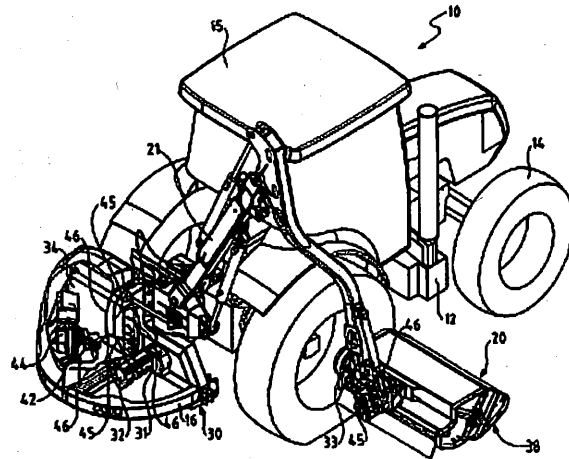
- ⑪ Numéro de publication
- ⑫ Désignation du type de document (détail ci-après)
- ⑬ Identification de l'office qui publie le document
- ⑭ Numéro d'enregistrement national
- ⑮ Date de dépôt
- ⑯ Classification internationale des brevets
- ⑰ Titre de l'invention
- ⑱ Abrégé
- ⑲ Nom de l'inventeur (le cas échéant) suivi éventuellement du nom de la société d'appartenance
- ⑳ Nom(s) du ou des demandeurs(s)
- ㉑ Nom(s) du ou des titulaire(s) le cas échéant. (Ce code n'apparaît que sur la première page du brevet délivré)
- ㉒ Nom du mandataire en France (le cas échéant)
- ㉓ Références à d'autres documents apparentés (le cas échéant).
- ㉔ Pays dans lequel (lesquels) la (les) demande(s) de priorité a (ont) été déposée(s).
Date(s) de dépôt de la (des) demande(s) de priorité.
Numéro(s) attribué(s) à la (aux) demandes de priorité.

(le cas échéant)

BOPI n° 2018-06 du 09 février 2018

① 3.054.774 – ② (A1) – ② [16 57505]. – ② 02 août 2016. – ⑤ A 01 D 34/835 (2017.01), A 01 D 69/02. – ⑤ **DISPOSITIF DE FAUCHAGE DE TYPE ÉPAREUSE COMPORTANT UN ÉQUIPEMENT DE COUPE/ BROYAGE MIS EN ACTION À L'AIDE D'UN MOTEUR ÉLECTRIQUE** – ⑦ (Inventeurs: DAUDRE GUILLAUME; COURTINE MATHIEU). – ⑦ Demandeur: ROUSSEAU Société par actions simplifiée, – ⑦ Mandataire: CABINET MALEMONT. – ○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

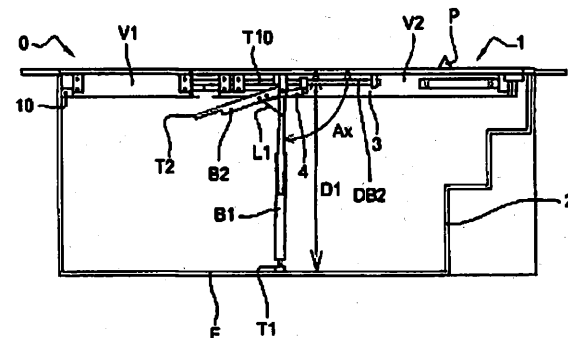
⑦ La présente invention se rapporte à un dispositif de fauchage de type épareuse (20, 30), par exemple pour l'entretien des bords de routes, comportant au moins un bâti (16) destiné à être monté sur une machine agricole automotrice (10) et sur lequel est monté un équipement de coupe/broyage (20) destiné à la tonte ou au broyage de végétaux, mis en action à l'aide d'un moteur (33), caractérisé en ce que ledit moteur (33) est électrique.



① 3.054.849 – ② (A1) – ② [16 57514]. – ② 02 août 2016. – ⑤ E 04 H 4/08 (2017.01). – ⑤ **DISPOSITIF POUR BASSIN COMPORTANT UNE BEQUILLE** – ⑦ (Inventeur: MARITON JEAN-LOUIS). – ⑦ Demandeur: BLUEWOOD Société par actions simplifiée, – ⑦ Mandataire: CABINET BOETTCHER. – ○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑦ Dispositif (1) pour bassin (2) comportant une structure porteuse (3) adaptée à être déplacée entre une position haute et une position basse. Le dispositif (1) comporte au moins une béquille d'un premier type (B1) mobile par rapport à la structure porteuse (3) entre:

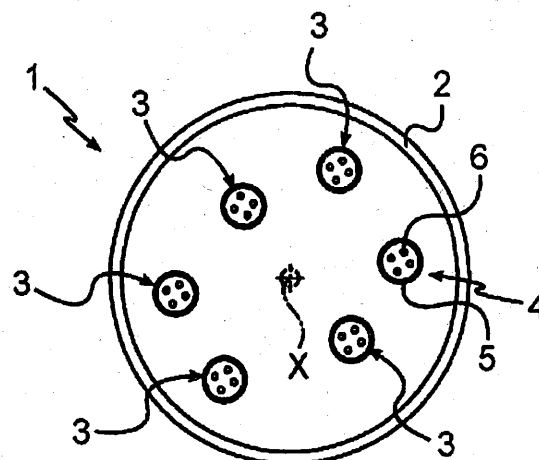
- une configuration étendue pour maintenir la structure porteuse en position haute et interdire son déplacement vers la position basse; et
- une configuration repliée pour autoriser le passage de la structure porteuse (3) de sa position haute vers sa position basse.



① 3.054.895 – ⑫ (A1) – ② [16 57512]. – ② 02 août 2016. – ⑤ G 02 B 6/46 (2017.01), G 02 B 6/44, H 02 G 1/08. – ⑤ FOURREAU A FIBRE OPTIQUE, CABLE COMPRENANT UN TEL FOURREAU ET PROCEDE DE FABRICATION D'UN TEL FOURREAU. – ② (Inventeurs: FICQUENET MARJORIE; PRANGE MATHIEU; LECOURTIER NATHALIE; JAMET PATRICK; RESCAN PIERRE-EMMANUEL; LEVIGOUREUX SOPHIE). – ⑦ Demandeur: SILEC CABLE Société par actions simplifiée, – ⑦ Mandataire: CABINET BOETTCHER. – ○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑦ L'invention concerne un fourreau s'étendant selon une direction axiale (X) comprenant au moins une enveloppe (5) et au moins une fibre optique agencée dans l'enveloppe, l'enveloppe comprenant au moins une empreinte laser (8) formant localement une zone de fragilisation de l'enveloppe pour autoriser une ouverture de l'enveloppe au niveau de cette zone de fragilisation sans outil.

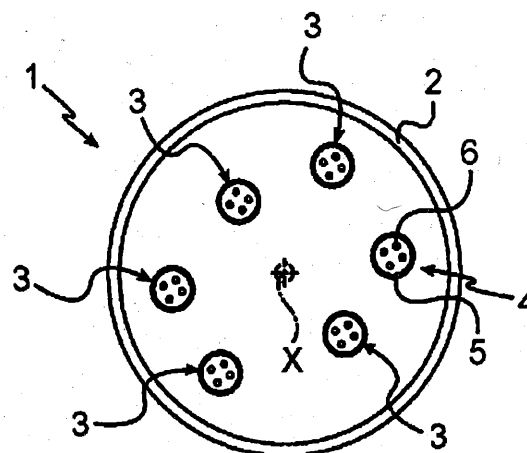
L'invention concerne également un câble comprenant un tel fourreau ainsi qu'un procédé de fabrication d'un tel câble.



① 3.054.896 – ⑫ (A1) – ② [16 57513]. – ② 02 août 2016. – ⑤ G 02 B 6/46 (2017.01), G 02 B 6/44, H 02 G 1/08. – ⑤ FOURREAU A FIBRE OPTIQUE, CABLE COMPRENANT UN TEL FOURREAU ET PROCEDE DE FABRICATION D'UN TEL FOURREAU – ② (Inventeurs: FICQUENET MARJORIE; PRANGE MATHIEU; LECOURTIER NATHALIE; JAMET PATRICK; RESCAN PIERRE-EMMANUEL; LEVIGOUREUX SOPHIE). – ⑦ Demandeur: SILEC CABLE Société par actions simplifiée, – ⑦ Mandataire: CABINET BOETTCHER. – ○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

⑦ L'invention concerne un fourreau s'étendant selon une direction axiale (X) comprenant au moins une enveloppe (5) et au moins une fibre optique agencée dans l'enveloppe, l'enveloppe comprenant au moins une empreinte laser (8) formant localement repère d'indentification du fourreau.

L'invention concerne également un câble comprenant un tel fourreau ainsi qu'un procédé de fabrication d'un tel câble.



PUBLICATION D'UNE DEMANDE D'ENREGISTREMENT D'UN BREVET FRANÇAIS SOLLICITANT SON EXTENSION A LA POLYNESIE FRANCAISE

En application de l'article R612-63 du code de la propriété intellectuelle tel qu'applicable en Polynésie française, à compter de la publication de la demande de brevet, et dans un délai de 3 mois après la publication du rapport de recherche préliminaire (qui est constitué d'une liste de brevets ou autres documents publiés qui constituent l'état de la technique à la date du dépôt), les tiers identifiés ont la possibilité de formuler des observations en portant à la connaissance la DGAE (BP 82 Motu Uta – 98713 – PAPEETE) des documents pouvant constituer des antériorités supplémentaires.

Les observations de tiers doivent présenter les documents qui peuvent être pris en considération pour apprécier la nouveauté de l'invention, qui fait l'objet de la demande de brevet, et l'activité inventive. Chaque citation de documents doit être faite en relation avec les revendications du brevet qu'elle concerne.

Les observations, présentées sous la même forme qu'un rapport de recherche préliminaire, doivent être accompagnées des documents cités, sauf s'il s'agit de brevets et être adressées en 2 exemplaires à l'adresse suivante :

Nb : *Le rapport de recherche préliminaire est consultable dans les locaux de la DGAE ou en ligne sur le site de l'INPI à l'adresse suivante : <http://bases-brevets.inpi.fr/fr/accueil.html>*

CODES UTILISES EN MATIERE DE DOCUMENTATION DE BREVETS

Extrait de la norme ST 9 de l'OMPI* concernant l'identification des données bibliographiques des documents de brevets.

Les codes ci-après sont utilisés sur la première page des documents de brevets ainsi que dans les abrégés publiés au bulletin officiel de la propriété industrielle pour identifier les données bibliographiques sans connaître la langue utilisée. Les codes sont indiqués dans un cercle avant les données correspondantes.

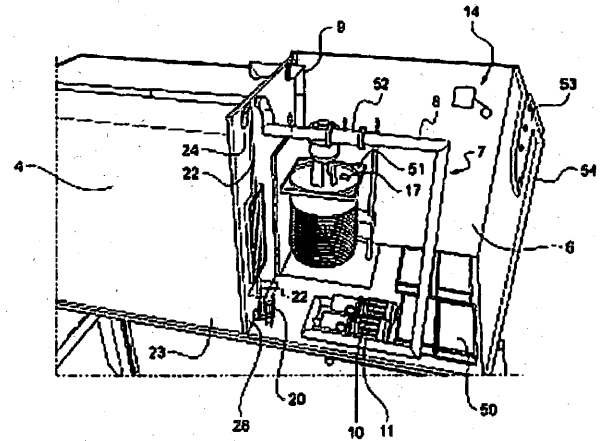
- ① Numéro de publication
- ② Désignation du type de document (détail ci-après)
- ③ Identification de l'office qui publie le document
- ④ Numéro d'enregistrement national
- ⑤ Date de dépôt
- ⑥ Classification internationale des brevets
- ⑦ Titre de l'invention
- ⑧ Abrégé
- ⑨ Nom de l'inventeur (le cas échéant) suivi éventuellement du nom de la société d'appartenance
- ⑩ Nom(s) du ou des demandeurs(s)
- ⑪ Nom(s) du ou des titulaire(s) le cas échéant (Ce code n'apparaît que sur la première page du brevet délivré)
- ⑫ Nom du mandataire en France (le cas échéant)
- ⑬ Références à d'autres documents apparentés (le cas échéant).
- ⑭ Pays dans lequel (lesquels) la (les) demande(s) de priorité a (ont) été déposée(s).
Date(s) de dépôt de la (des) demande(s) de priorité.
Numéro(s) attribué(s) à la (aux) demandes de priorité.

(le cas échéant)

BOPI n° 2018-07 du 16 février 2018

① 3.054.955 – ② (A1) – ③ [16 01227] – ④ 12 août 2016. – ⑤ A 01 K 63/02 (2017.01). – ⑥ **DISPOSITIF POUR STOCKER ET TRANSPORTER DES PRODUITS AQUICOLES ET PROCÉDE DE STOCKAGE ET DE TRANSPORT CORRESPONDANT** – ⑦ (Inventeurs: ONO DIT BIOT SYLVAIN; FAGIANO GIANCARLO; LEJEUNE ARMAND). – ⑧ Demandeur: SEA FOOD CONTAINER MANUFACTURE, – ⑨ Mandataire: GPI & ASSOCIES. – ○ Demande(s) d'extension: Polynésie-Fr

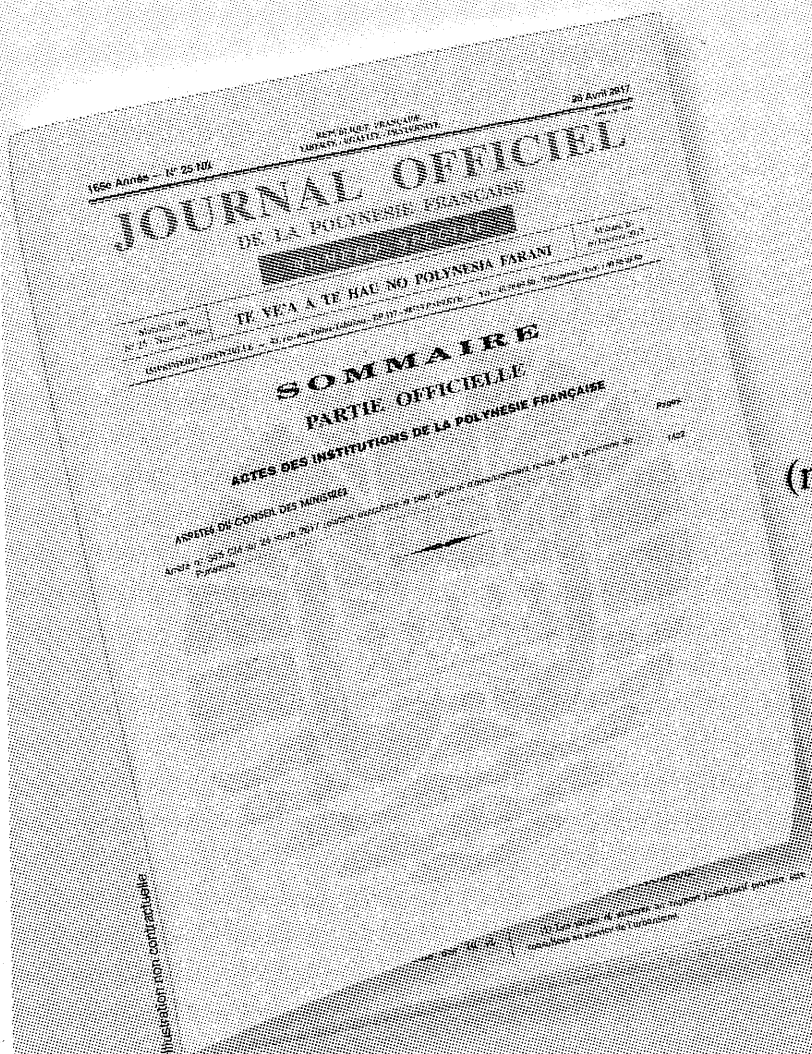
⑥ La présente invention concerne un dispositif (1) pour stocker et transporter des produits aquicoles (2), ledit dispositif (1) comportant une structure mobile (3), un circuit hydraulique (7) de circulation d'eau en continu, au moins une pompe de ballastage (20) pour permettre ponctuellement et temporairement un transfert de toute l'eau contenue dans un compartiment de stockage (4) vers un compartiment technique (6), des organes de commande pour au moins commander une séquence de ballastage et un circuit hydraulique de ballastage (22) distinct du circuit hydraulique (7) de circulation d'eau en continu, le circuit hydraulique de ballastage (22) permettant de mettre en communication hydraulique au moins une zone basse (23) dudit compartiment de stockage (4) avec une zone distale (24) dudit compartiment technique (6).




SIO

SERVICE DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE
FARE NENE'IRA'A PARAU A TE HAU FENUA

L'Imprimerie Officielle vous informe que le



CODE DES DOUANES

(mis à jour au 1^{er} avril 2017)

Arrêté n° 989 CM du

30 JUIN 2017,

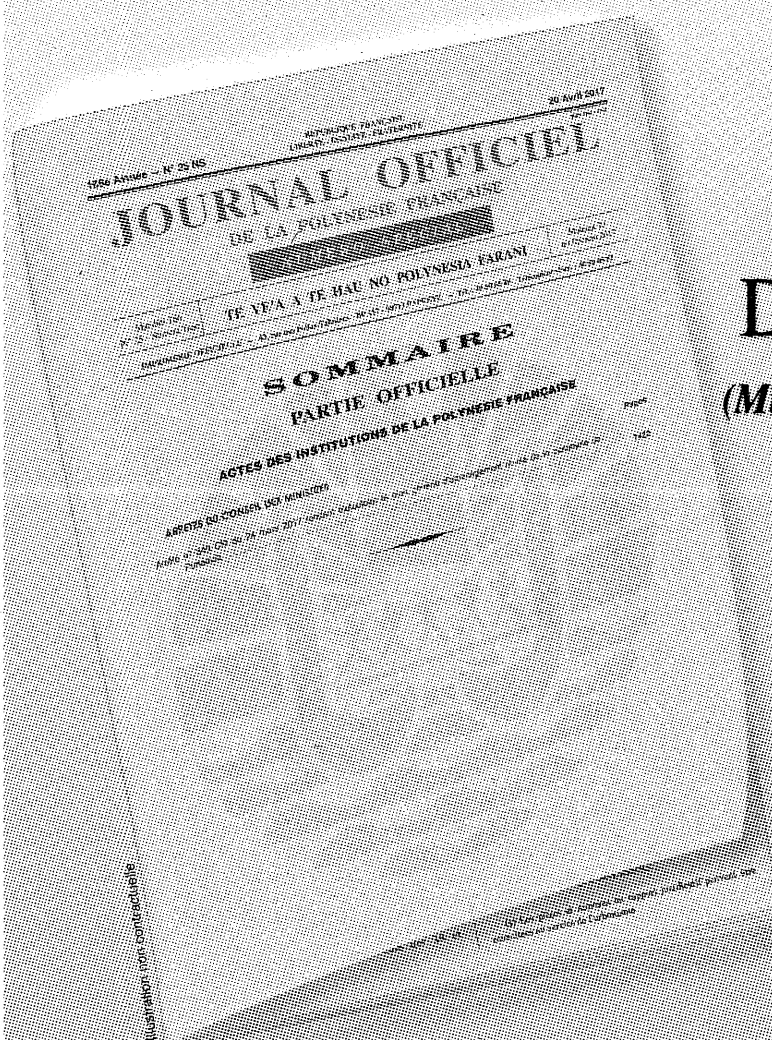
JOPF n° 51NS

**est disponible à la vente
au prix de 630 F CFP TTC**

**SIO**

SERVICE DE L'IMPRIMERIE OFFICIELLE
FARE NENE'IRA'A PARAU A TE HAU FENUA

L'Imprimerie Officielle vous informe que le



CODE DES IMPÔTS

(Mis à jour au 1er janvier 2017)

Arrêté n° 93 CM du

2 février 2017,

JOPF n° 13NS

**est disponible à la vente
au prix de 1 134 F CFP TTC**